



efa-info-@adoption

Bulletin n° 85 – février 2026



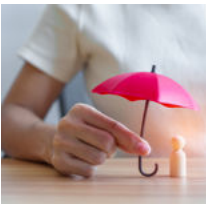
• Accueil n° 217 « Les chemins de l'attente »

Chaque famille adoptive vit ou a vécu l'attente d'une façon bien spécifique : les délais d'attente d'un enfant sont aujourd'hui difficiles à déterminer et l'incertitude sur l'aboutissement du projet fait désormais partie intégrante du parcours. La notion de temps est tout aussi particulière pour l'enfant, qui attend... Comment vivre ces différents temps d'attente ? Celui de l'enfant ; celui des adultes qui espèrent devenir parents et celui des proches, qui ne comprennent pas toujours cette temporalité si singulière. [Sommaire et bon de commande](#)



• Parcours scolaire des enfants adoptés : EFA reçue au ministère de l'Éducation nationale - 23 janvier

Lors de cet entretien constructif, EFA a rappelé ses principales demandes : reporter la première entrée à l'école des enfants adoptés ; adapter le parcours scolaire en fonction de leurs besoins spécifiques ; identifier un correspondant école-adoption pour accompagner les familles, les enfants et les équipes éducatives. EFA souhaite que ces propositions soient intégrées dans un cadre légal ou réglementaire, afin d'assurer une application homogène et de soutenir la réussite scolaire des enfants adoptés. [En savoir plus](#)



• Les statuts de l'enfant confié : 4 modules d'EFA Formation en visio - mars et avril

EFA Formation propose aux professionnels 4 modules, d'une demi-journée, sur les statuts de l'enfant confié : [le délaissement parental](#) ; [l'autorité parentale](#) (délégations, retrait) ; [les tutelles](#) ; [les liens en fonction du projet de l'enfant](#). Une demi-journée complémentaire sera offerte, afin d'échanger en direct à partir des expériences des participants et des situations rencontrées. [Retrouvez ces formations dans le catalogue 2026 d'EFA Formation](#)



• Initiation au dispositif Accueil durable et bénévole : un webinaire d'EFA à destination des professionnels - 13 mars

Quel est le cadre juridique de l'accueil durable et bénévole ? Quelle différence avec le parrainage ? Quels sont les enjeux de ces dispositifs ? Autant de questions et bien d'autres qui seront abordées, le 13 mars, lors du webinaire proposé aux professionnels par EFA, dans le cadre de sa mission Accueil durable et bénévole. [Informations et inscription gratuite](#)

• Les futurs parents adoptifs doivent fournir une attestation d'honorabilité

Cette attestation est obligatoire depuis le 1^{er} février pour toute personne qui demande ou renouvelle un agrément en vue d'adoption, et lors de la confirmation annuelle du projet parental. Elle vise à garantir que les futurs parents adoptifs ne font l'objet d'aucune condamnation incompatible avec l'accueil d'un enfant. Selon EFA, cette disposition va dans le sens d'un cadre plus clair, plus protecteur et pleinement aligné sur l'intérêt supérieur de l'enfant. [En savoir plus](#)



• Création de la base de données nationale des agréments en vue d'adoption

EFA se réjouit de la parution du [décret](#) portant création de la base de données nationale des agréments en vue d'adoption (BDNA) et modifiant les dispositions relatives à la procédure d'agrément en vue d'adoption. Ce décret permet à l'[Agence française de l'adoption](#) (Afa) de mettre en œuvre cette base de données, qui devrait améliorer la recherche nationale de candidats pour l'adoption d'un enfant pupille de l'État à besoins spécifiques, tout en facilitant la gestion et le suivi des dossiers d'agrément en vue d'adoption. [Lire la suite](#)



& retrouvez l'actualité de l'adoption, nos manifestations, formations, publications et prises de position sur : www.adoptionefa.org ; [Facebook](#) ; [LinkedIn](#) et [Instagram](#)

